



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3620

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fourniture, maintenance et assistance technique pour les 2 turbines de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon sud - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse**

**Président : Monsieur Marc Grivel**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

**Présents :** M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouvermeyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

**Absents excusés :** MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

**Absents non excusés :** M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

**Conseil du 8 juillet 2019**

**Délibération n° 2019-3620**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fourniture, maintenance et assistance technique pour les 2 turbines de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon sud - 3 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Afin d'assurer le fonctionnement quotidien de l'usine d'incinération de la Métropole de Lyon, l'UTVE doit s'approvisionner en pièces courantes et en pièces majeures et bénéficier d'une assistance technique et de maintenance pour les groupes turbo-alternateurs à vapeur de l'UTVE.

Ces accords-cadres comprennent donc :

- la fourniture des pièces courantes (dont patins de butée et de coussinets, sondes, soupapes, garnitures effaçables) des 2 groupes turbo-alternateurs à vapeur de l'UTVE Lyon sud de puissance électrique respective de 3 et 9 MW,
- la fourniture de pièces majeures (dont ailetage, diaphragmes, couronnes de labyrinthes) des 2 groupes turbo-alternateurs à vapeur de l'UTVE Lyon sud de puissance électrique respective de 3 et 9 MW,
- l'entretien et l'assistance technique des 2 groupes turbo-alternateurs à vapeur de l'UTVE Lyon de puissance électrique respective de 3 et 9 MW,
- l'aide à la mise en service, les essais des organes de sécurité, le contrôle des performances, le diagnostic des pannes, le curatif ponctuel et le remplacement des pièces.

Une procédure formalisée sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des accords-cadres relatifs à la fourniture, l'assistance technique et le remplacement d'éléments tubulaires des chaudières de l'UTVE.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet d'un accord-cadre à bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comporteraient l'engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre		Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	fourniture des pièces courantes	40 000	48 000	sans objet	sans objet
2	fourniture de pièces majeures	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
3	entretien et assistance technique des 2 groupes turbo-alternateurs	200 000	240 000	sans objet	sans objet

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du vendredi 10 mai 2019, a choisi pour les différents lots l'offre des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fourniture des pièces courantes ; déclaré sans suite pour cause d'infructuosité,
- lot n° 2 : fourniture de pièces majeures ; déclaré sans suite pour cause d'infructuosité,
- lot n° 3 : entretien et assistance technique des 2 groupes turbo-alternateurs ; entreprise De Pretto industrie.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande pour la fourniture, la maintenance et l'assistance technique pour les 2 turbines de l'UTVE Lyon Sud et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fourniture des pièces courantes ; déclaré sans suite pour cause d'infructuosité,
- lot n° 2 : fourniture de pièces majeures ; déclaré sans suite pour cause d'infructuosité,
- lot n° 3 : entretien et assistance technique des 2 groupes turbo-alternateurs ; entreprise De Pretto industrie pour un montant minimum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC, et sans montant maximum, pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

**2° - La dépense :**

- a) - de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 011 - opération n° 0P25O2492,

b) - d'investissement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 21 - opération n° 0P25O4626.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.**

.